

Conditions de garantie des modules Vaonix

Les modules optiques Vaonix à compter de la date de réception bénéficient d'une garantie standard de :

1 an	2 ans	3 ans	5 ans
<ul style="list-style-type: none">◦ 400G ZR/ZR+◦ 40/100G Bidir	<ul style="list-style-type: none">◦ 400G hors ZR/ZR+	<ul style="list-style-type: none">◦ 40/100G hors Bidir◦ 1G/10G/25G xWDM	<ul style="list-style-type: none">◦ 1G/10G/25G hors xWDM

Pendant la période de garantie des modules optiques, tous les équipements défectueux peuvent être remplacés. Le cas échéant, le client devra retourner les pièces défectueuses à sa charge, sous réserve d'avoir obtenu une autorisation de retour après avoir contacté le service support.

La garantie s'applique uniquement si les produits sont utilisés et entretenus conformément aux instructions fournies par Infractive.

La garantie s'appliquera uniquement après analyse des pièces défectueuses et sous réserve que celles-ci aient été utilisées correctement (ex : non prise en charge de connecteurs optiques défectueux, chocs électriques dus à une décharge électrostatique etc.).

Si, malgré notre assurance qualité, un article semble défectueux ou endommagé en raison de notre fabrication, Infractive proposera un retour gratuit dans les 30 jours suivant la réception des équipements.

Règles d'utilisation :

- Tenir à l'écart de l'humidité,
- Ne pas ouvrir ou modifier le module optique,
- Les modules optiques devront être installés ou remplacés par un personnel qualifié,
- Manipulation avec gant de protection contre les ESD,
- Stockage des modules optiques dans un environnement propre et sec.

Contactez notre service support :

- par téléphone au 01 75 49 81 30
- par e-mail à support@infractive.fr